

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Compte-rendu

La réponse européenne aux migrants en provenance du Maghreb

Rencontre organisée dans le cadre du projet européen "Travail décent pour tous !"
porté par SOLIDAR



La réponse européenne aux migrants en provenance du Maghreb

Depuis janvier 2011, plus de 20 000 personnes sont arrivées sur les côtes italiennes, à Manduria, Vintimille et Lampedusa notamment. Pour gérer cet afflux de personnes, en provenance de Tunisie pour la plupart, les autorités italiennes ont décidé de transférer les immigrés sur le continent européen en leur accordant le droit d'y circuler. La réponse des autres États membres de l'UE a aussitôt été de renforcer les contrôles aux frontières.

Plusieurs ONG françaises dénoncent la situation en soulignant qu'il n'y pas une *"invasion de milliers de migrants depuis la Tunisie ou la Libye"*, mais au contraire un *"flux très restreint de ressortissants de ces pays"* en comparaison des *"migrations intra-européennes et intra-africaines"*. La Tunisie et l'Egypte ont par ailleurs eux-mêmes accueilli plus de 200 000 personnes qui fuyaient la Libye en proie aux violences entre les partisans du dirigeant Mouammar Kadhafi et l'opposition.

Y a-t-il urgence ou nécessité pour l'UE de gérer les migrations en provenance des pays du Maghreb ? Si oui, comment a-t-elle l'intention de s'y prendre ? Comment devrait-elle s'y prendre ? Le permis de circuler accordé par l'Italie aux réfugiés maghrébins s'accompagne-t-il d'un permis de travail ? Seront-ils contraints d'intégrer le marché illégal du travail ?... Autant de questions qui font aujourd'hui la une de l'actualité et suscitent nombre de réactions et de commentaires aux quatre coins de l'Europe.

Le Think Tank européen *Pour La Solidarité*, engagé dans un projet européen porté par Solidar en matière de migration et de travail décent, a souhaité se saisir de cette actualité pour organiser en partenariat avec Solidarité socialiste ; un midi de réflexion sur la politique adoptée au niveau européen en matière de travail décent et de migration.



Introduction Dimitri Verdonck - Pour La Solidarité

En janvier 2011, une vingtaine de milliers de personnes arrivaient sur les côtes italiennes. Suite à un écho médiatique d'ampleur repris par les gouvernements français et italien, cette vague migratoire a eu pour effet un renforcement des contrôles aux frontières des deux Etats membres. Plusieurs ONG en France et à travers l'Europe se sont mobilisées pour dénoncer ces mesures mettant à mal la liberté



de circulation aux frontières, principe pourtant fondateur de l'Union Européenne. A l'encontre d'une idée reçue et relayée par la presse, il ne s'agit pas d'une invasion de migrants vers l'Europe. En effet, les pays limitrophes de la Lybie demeurent les premiers pays d'accueil des populations migrantes, notamment la Tunisie et l'Egypte qui ont accueilli entre 500 000 et 700 000 personnes depuis le début du soulèvement anti-kadhafique. Si l'Union européenne peut se réjouir des mouvements à l'œuvre dans les pays du Maghreb depuis décembre 2010, prônant les valeurs démocratiques qu'elle a elle-même portées tout au long de sa construction, sur les

ruines de la guerre, les révolutions au Maghreb n'auront pas constitué, loin s'en faut, un risque d'afflux migratoire démesuré vers l'Europe. Au-delà des réponses ponctuelles apportées par les différents Etats-membres, la question porte sur l'attitude de l'Union Européenne face à ces évolutions et mouvements migratoires.

Quelles sont les prises de position de l'UE, notamment vis-à-vis du marché du travail ? La Commission européenne a récemment apporté une réponse dans une communication du 4 mai dans laquelle elle reprend une série d'enjeux concernant le renforcement des sécurités aux frontières de l'UE. La directive « retour » -dite de la honte- du Parlement européen et du Conseil de l'UE, du 16 décembre 2008, a par ailleurs constitué un des instruments de la politique d'asile européenne au cours des dernières années. Celle-ci prévoit un retour des ressortissants issus de pays tiers en situation irrégulière dans un des pays membres de l'Union Européenne vers leur pays d'origine. Il est question dans ce document d'une immigration dite « choisie ». Va-t-on dès lors vers un durcissement de la politique migratoire en Europe ? La gestion de la diversité et les questions de l'immigration sont traitées par le Think Tank PLS depuis 2003 et cette rencontre s'inscrit dans la continuité de ses recherches.

Marie Christine Vergiat, députée européenne GUE / NGL

Plutôt qu'une intervention formelle, Marie-Christine Vergiat a souhaité dresser un bilan concret de la situation actuelle, revenant d'une mission de 4 jours en Tunisie, à la frontière tuniso-libyenne et au camp de la Chucha. Cette visite lui a avant tout permis de mettre en cause la façon dont l'UE et ses Etats membres réagissent face à la situation à laquelle sont confrontées les 700 000 personnes qui ont fui ces pays. Elle a rappelé que la population tunisienne avait été la première à se mobiliser avant même que les organisations internationales n'arrivent sur place. Depuis le mois de janvier, les médias ont



multiplié les reportages au sujet des 23 000 tunisiens qui ont envahi l'île de Lampedusa et depuis février, les dirigeants européens ont eu tendance à agiter les peurs plutôt que de prendre en compte la situation de ces gens. Il y a là, à l'évidence, un problème de solidarité. Ce qu'il s'est passé ces dernières semaines a été tout à fait la conception de l'UE en la matière : l'UE a fait les efforts nécessaires en matière d'aide humanitaire et tout a été mis en œuvre pour que la majorité de ces personnes rentrent dans leur pays. Il y a toutefois, parmi les 72 nationalités qui sont passées dans les camps de

réfugiés, énormément de personnes, notamment des Pakistanais et de Somaliens, dont on sait qu'ils ne peuvent pas retourner dans leur pays et qui sont actuellement enfermés dans les camps après s'être vus retirer leur passeport. Cette situation délicate tient au fait que les autorités attendent que les pays d'origine des migrants se manifestent avant de leur octroyer le statut de réfugié.

La région frontalière tuniso-libyenne, pourtant indispensable au fonctionnement économique des deux pays, a été bloquée après la guerre. De surcroît, un des responsables d'ECHO, agence d'aide humanitaire de la Commission européenne, a rapporté un grand nombre de violences dans les camps. Il existe à l'heure actuelle trois camps dans cette zone : celui du HCR qui a brûlé, un camp de la croix rouge « tenu » par la croix rouge italienne -où aucune ONG française n'est encore intervenue-, et un camp des émirats, camp de « luxe » étant donné les moyens mis à la disposition par les émirats. Ce tableau ravive l'idée d'une Europe forteresse et celle d'un blocage systématique des migrants, renvoyant la responsabilité de tels flux aux « pays frontières ». A cet égard, la droite italienne a fait preuve d'une grande modération dans l'hémicycle du Parlement européen réclamant un soutien et une solidarité européenne. Du côté français, où il n'aura échappé à personne que la période actuelle est celle d'une précampagne électorale, force est de constater que le renforcement des contrôles aux frontières de l'Italie constitue un effet d'annonce qui consiste avant tout à jouer avec les peurs. Cette réaction est frileuse et renvoie aux immigrants -et aux immigrés- une image de l'Europe qui les rejette. Selon Marie-Christine Vergiat, ce qui est inquiétant est que bon nombre de dossiers bloquent aujourd'hui au niveau du Conseil malgré le renforcement du pouvoir du Parlement européen et des Etats membres ; chaque Etat membre qui y siège ne souhaite pas voir les Institutions de l'UE intervenir et toute décision est renvoyée aux Etats membres.

On attend donc le G8 pour savoir qui saura faire le premier pas. Les pays de l'UE doivent montrer le visage d'une Europe ouverte, comme au moment de la chute du mur de Berlin. Tous les gens conscients savent que l'Union Européenne a besoin de cette immigration sur le plan démographique, du travail, etc. L'UE reste la première puissance économique du monde lorsqu'elle est unie. Lorsque les pays sont dans la nécessité, l'UE doit pouvoir aller au-delà d'initiatives de quelques millions d'euros et doit tendre la main. En ce qui concerne la Tunisie, un million de ressortissants vivent en France. Quelle image de la France et de l'UE pour ces personnes ?

Conny Reuter - secrétaire général de SOLIDAR

Un certain nombre de mots sont à relever : paradoxe, inquiétude, honte etc. Il faut faire la part des choses au sens où les réponses à la situation que nous vivons sont multiples. Il y a d'une part une réponse institutionnelle des Etats-Membres, de droite comme de gauche, et d'autre part, une réponse émanant de la société civile. Il est du rôle de cette dernière d'alimenter les réalités véhiculées dans l'opinion publique. A Berlin, la chute du mur n'était pas considérée comme une situation humanitaire. Néanmoins, les inquiétudes de Marie-Christine Vergiat peuvent largement être partagées. Une des dimensions du problème tient au fait qu'au lieu d'aborder ces questions de façon humanitaire, les



autorités le font de façon sécuritaire. La dangerosité relève des risques de ce genre de dossiers dans l'électorat d'extrême droite. Un acte de solidarité, décrit par Marie Christine Vergiat, devrait pouvoir être mis en œuvre de façon mieux coordonnée. En Allemagne, on entend souvent dire que le pays a déjà énormément accueilli suite à la crise des Balkans et qu'il ne peut pas accueillir 25 000 immigrés supplémentaires. Les autres Etats membres adoptent de la même manière des réponses sécuritaires et les forces politiques progressistes doivent désormais déployer les moyens de façon originale : création d'emplois, cours de langue, etc. SOLIDAR ne s'est pas rendue à Tunis mais à Naples où de nombreux migrants étrangers sont actuellement exploités dans des conditions scandaleuses.

Il faut aujourd'hui pouvoir démystifier la question de l'immigration. Elle constitue pour l'Union Européenne un enrichissement à de multiples niveaux, si les nouveaux arrivants sont accueillis dans des conditions décentes. Ceci renvoie aux conditions à changer, notamment au regard des politiques de développement. La cohérence politique serait d'avoir recours à un dispositif, sur lequel la société civile pourrait réfléchir avec

l'OIT, lié au paradigme progressiste des systèmes de protection sociale. Un investissement dans le social est une nécessité avant même de considérer la répartition des richesses. L'approche actuelle de l'UE, que l'on peut qualifier de politique d'exclusion et de la peur, doit être dénoncée. Il faut, et cela est non-négociable - « alternativlos » en Allemand !-, mettre des papiers à disposition des nouveaux-arrivants et garantir aux immigrants des droits sociaux et culturels. Il faut aussi débattre de la question de l'intégration dans le dialogue social à travers tous les pays de l'UE. Des études plus poussées en la matière sont disponibles sur le site internet de SOLIDAR. Pour reprendre ce que disait Marie Christine Vergiat, il ne s'agit pas de défendre quoique ce soit de façon spécifique mais de défendre une Europe basée sur la solidarité et des valeurs qui ont été et doivent rester les siennes. L'alternative sera de ne pas céder au chantage du national populisme.

Il y a, en Allemagne et en Autriche, des centres qui gèrent les demandeurs d'asile et des syndicats qui ont décidé d'ouvrir le débat avec le gouvernement. La société civile en Europe a gagné en ampleur au cours des derniers mois et a eu le courage de s'opposer aux orientations prises par les gouvernements en place sur les dossiers afférents à l'immigration en Europe. Le rôle des ONG et de la société civile est considérable, mais les responsabilités de chacun (pouvoirs publics, syndicats, société civile) ne doivent pas être confondues. S'il existe un triptyque « partis politiques progressistes, syndicats, société civile », c'est bien au niveau des gouvernements que les revendications et les valeurs de solidarité doivent être portées.

Maria Gallotti, Organisation Internationale du Travail

En tant que représentante de l'OIT, Maria Gallotti a souhaité aborder les enjeux de l'emploi dans les pays du Maghreb, présenter les différentes positions et initiatives en matière de gestion des travailleurs migrants et exposer les mesures que l'OIT met en place quant à la question de l'immigration. Comment appréhender la question de la crise de l'emploi en tant que facteur explicatif des migrations ? La crise actuelle s'inscrit dans un contexte international complexe pour les migrants depuis le pays d'origine, via le pays de transit jusqu'au pays de destination. Les déplacements et les pays des ressortissants sont nombreux. Dans les récents documents publiés par la Commission, notamment dans sa dernière communication du 4 mai, la pression exercée par les Etats membres est particulièrement intense.



Le défi actuel de l'Europe est néanmoins de traduire les valeurs de solidarité qu'elle porte en action coordonnée et efficace. Les efforts internationaux mis en place jusqu'à présent se concentraient sur les questions d'expatriation des personnes migrantes. Ces mesures, aussi nécessaires soient-elles, demeurent néanmoins des mesures d'urgence et ne répondent que partiellement au fond de la problématique de l'immigration.

Les mesures actuelles ne soutiennent pas les régions les plus touchées par ces mouvements migratoires (chômage des jeunes, inégalités face au marché du travail, précarité des conditions de travail, etc.). Les pays d'origine des migrants font des efforts d'adaptation sur leurs marchés du travail respectifs, mais il faut aujourd'hui envisager une étape supplémentaire et adopter une approche infrarégionale. A ce titre, le Bureau International du Travail se fixe pour objectif de mettre en place des stratégies sous-régionales. Pour ce faire, il ne dispose non pas d'un mandat d'aide humanitaire mais bénéficie d'un mandat de droits de protection auprès des travailleurs les plus vulnérables. Dans ce contexte, la base tripartite du BIT implique l'engagement des syndicats, des partis politiques progressistes et des ONG. Quant à la protection des droits des travailleurs migrants, il existe des conventions internationales selon lesquelles les droits fondamentaux du travail sont applicables aux migrants indépendamment de leur statut migratoire. Les éléments de cette stratégie, établis en partenariat avec les Etats concernés, relèvent d'un processus de consultation et de négociation sur place. Cette stratégie se base sur 2 axes :

- Favoriser la transition vers l'emploi et atténuer l'impact négatif de transition de court terme sur le marché du travail.
- Appuyer des mesures de long terme visant à enraciner la durabilité de toute politique économique et sociale. 3 composants fondamentaux constituent le socle d'une telle stratégie : la création d'emplois, en garantissant une plus grande exploitation des ressources locales, la protection de

l'environnement et celle de l'emploi.

Il s'agit ainsi de soutenir tous les dispositifs institutionnels de placement dans l'emploi et de formations professionnelles, à l'échelon local et régional, de façon à ce qu'ils puissent mieux répondre aux nécessités du marché du travail. L'ouverture progressive du dialogue social avec le secteur privé devra également permettre de consolider tant les conditions de travail et que les normes d'emploi, et impulser une croissance économique véritablement inclusive. Dernier point : la question de la protection sociale. Il est souvent question de l'extinction de la protection sociale, même dans certains pays de l'UE. L'idée portée par l'OIT est d'étendre les mesures de protection à une partie plus ample des populations, dans une logique de portabilité des protections sociales. A l'heure actuelle, une grande partie des migrants qui sont en Europe contribuent au système de protection sociale mais ne toucheront pas leurs contributions.

Bruno Quemada - Solidarité Laïque

Le point commun des diverses actions menées et projets portés par Solidarité Laïque réside dans la mise en œuvre de mesures de long terme. L'association Solidarité Laïque est notamment spécialisée dans le dialogue des sociétés civiles. Sur la question des migrations depuis le Maghreb vers l'Union Européenne, elle porte l'idée de fédération des tunisiens pour une citoyenneté des deux rives. A l'heure actuelle, une myriade d'associations opérant sur des champs d'action divers se rassemble dans ce débat et porte l'idée selon laquelle justifier la migration par le besoin de main-d'œuvre n'interdit ni le droit, ni l'éthique.



Il ne faut pas oublier que le besoin de main-d'œuvre ici représente une perte de main-d'œuvre là-bas. La difficulté actuelle est l'urgence de la situation dans laquelle les pays européens se trouvent face à l'enjeu de l'immigration, faute de position européenne et de ligne de conduite clairement définies par l'UE. Il y a peu de réflexions de fond sur l'analyse sociale. Défendre la zone Schengen est certes fondamental pour l'Union Européenne mais elle ne constitue pas en elle-même une réponse véritable aux migrants et aux questions migratoires. Dès que l'échange porte sur des questions de fond, les représentants des pouvoirs publics insistent continuellement sur le fait que l'opinion publique ne perçoit pas l'intégralité des enjeux, qu'ils sont totalement en accord avec les principes portés par la société civile mais que les recommandations et propositions faites ne pourront pas être appliquées. Selon Solidarité Laïque, un élément pose problème dans les pseudo-études conduites aux niveaux nationaux. Celles-ci comportent en effet deux failles : délinquance des jeunes et immigration, qui sont, encore et toujours, deux notions très largement superposées et confondues. En effet, nombreux sont les questionnaires sur les transports et sur la vie quotidienne notamment qui sont lourdement institutionnalisés autour de questions telles que « aimez-vous être bousculés par les gens qui passent par dessus les barrières du métro ? » ou « depuis dix ans, aidez vous les gens à aider à passer les barrières ? ». Ces questions comportent un paradoxe évident. Les sondages sur l'immigration en France sont, par ailleurs, souvent financés par Matignon. Dans ce dialogue, la société civile a affaire à des Etats qui adoptent des législations sur l'immigration dans l'optique de gérer l'opinion publique. Si on ne change pas un certain nombre de fondamentaux du système, les avancées en matière d'immigration demeureront peu concluantes.